

signalons la valeur engraisante du pain de lin, nous ne saurions en conseiller l'usage généralement à cause du prix élevé de cet aliment dans ce pays-ci. Malgré cela, néanmoins, plusieurs agriculteurs renommés en font usage.

GRAINS.

Les grains se donnent aux animaux, secs, bouillis ou moulus. Quand on veut amener des bœufs à un haut point de graisse, il est très bon de leur donner les grains cuits jusqu'au point de former une espèce de gelée. On les mêle avec du fourrage haché ou des racines. Cette dernière manière de les administrer est regardée comme la meilleure par des hommes de grande expérience. Mais en général, les grains sont d'un prix trop élevé pour qu'on puisse les employer avec avantage autrement que pour terminer l'engraissement (1). En Canada on emploie généralement les grains moulus. Cependant plusieurs cultivateurs les donnent secs. C'est une mauvaise pratique ; il vaut mieux les donner grossièrement moulus, ou au moins trempés, surtout quand ce sont des pois, et qu'on les administre seuls sans les mélanger avec du foin. Les fèves doivent toujours être moulues ou au moins concassées, elles doivent toujours entrer pour une assez faible proportion dans la ration des animaux à l'engrais, et être mêlées à d'autres fourrages pouvant mieux lester l'estomac des animaux. Car les fèves étant très nourrissantes, chauffent beaucoup le corps des bêtes quand elles leurs sont données en quantité trop considérable, et elles peuvent occasionner des indigestions dangereuses.

SON.

Le son est-il bon pour les bœufs à l'engrais ? sans doute, cependant, on ne doit point le considérer comme le meilleur aliment au point de vue de l'engraissement. En l'employant il faut éviter une chose, c'est de le donner seul et en grande quantité ; il peut occasionner de graves indigestions ; mais il est très salutaire si on le mélange à d'autres aliments et particulièrement aux pommes de terre cuites. On ne doit pas le donner sec si ce n'est en le mélangeant avec des racines crues et découpées.

(à continuer)

I. J. A. M.

(1) Il est bon de cultiver les fèves anglaises (*horse beans*) pour l'engraissement du bétail. Ces fèves moulues et mélangées avec du son ébouillanté donnent une nourriture très riche et peu coûteuse puisqu'on peut facilement récolter de 40 à 60 minots de ces fèves par arpent, tout en nettoyant et en ameublissant sa terre. Le blé d'inde pourrait aussi dans ce but se cultiver avec profit dans les parties du pays où l'on peut compter sur cette récolte. [Red. S. A.]

Observations sur le Programme des Fermes bien tenues.

Mr. le Rédacteur,

Permettez-moi d'apporter mon faible contingent aux excellents renseignements agricoles que vous publiez, et de vous exprimer publiquement les éloges mérités, que j'ai plusieurs fois entendu faire de votre journal. Je parle ainsi parce que le service que vous rendez à la cause de l'agriculture, a d'autant plus besoin d'encouragement, qu'il est plus ingrat et moins rétribué.

Entons maintenant en matière.

Le programme pour les fermes bien tenues, adopté finalement par le Conseil d'agriculture le deux février dernier, renferme deux parties bien distinctes, qu'il ne faut pas confondre.

La première partie, qui fait l'objet des quatorze premières clauses, contient les conditions de bonne tenue d'une ferme, avec le nombre de points attribués comme récompense à chacune de ces conditions. La somme totale de ces points, formant cent soixante, représente l'observation parfaite des conditions d'une ferme modèle.

La seconde partie, qui fait l'objet des six dernières clauses, renferme les conditions absolues, c'est-à-dire, les conditions qui doivent être nécessairement remplies soit par les concurrents pour être admis au concours, soit par les directeurs des sociétés d'agriculture pour participer à l'octroi du Gouvernement.

Le programme nous met sous les yeux une ferme-modèle. Il en fait l'examen ; et pour éloigner les chances d'erreur ou d'illusion dans cet examen, il nous fait considérer successivement les parties ou conditions de cette ferme, allouant à chaque partie une note, ou plutôt une récompense, représentée par des points. L'examen fini, il additionne ces notes ou points : il trouve cent soixante : c'est la valeur conventionnelle de la tenue de la ferme-modèle.

C'est à ce modèle de ferme qu'on doit comparer toutes les terres mises au concours. Les juges, en faisant l'examen d'une terre, noteront douze conditions, suivant les douze premières clauses du programme ; ils examineront successivement chacune d'elles et lui appliqueront le tarif des points. Disons un mot sur chacune de ces clauses du programme.

1^o Système de rotation de six à dix ans.

La qualité de la terre, sa proximité ou son éloignement du marché, le prix de la main d'œuvre, les capitaux à la disposition du cultivateur devront déterminer le plan de culture, le choix des récoltes et leur succession ou rotation. Mais en tout cas il

faut un plan, un système de culture : sans cela point de culture raisonnée ; je pourrais même dire raisonnable ; et partant point de culture payante.

Observons que le but du cultivateur praticien est de tirer de sa terre, avec le moins de dépenses, la plus grande quantité des meilleurs produits, en conservant la fertilité du sol. En d'autres termes : le plus grand revenu net d'une ferme sans l'épuiser ; voilà le but du bon cultivateur praticien. Cela étant, on comprend la nécessité d'un plan de culture approprié aux circonstances de sol, de climat, de marchés, de main-d'œuvre, de capitaux, etc. Eh bien ! c'est à ce système de culture ou de rotation, le meilleur dans des circonstances données, que sera accordée la récompense de dix points.

S'il n'y a aucun choix, aucun système dans les récoltes et leur succession ; aucune adaptation judicieuse des circonstances de terrain, position, marché à la culture des plantes ; alors aucune récompense, pas un seul point pour la première condition du programme.

Y a-t-il la moitié de la terre indiquant un bon système, et l'autre moitié, un mauvais ? Cinq points. N'y a-t-il qu'un dixième de la terre systématiquement ou judicieusement cultivé ? Un seul point. Enfin, un chiffre variant depuis dix jusqu'à zéro, indiquera la valeur du système de culture.

2^o. Les différentes soles séparées par des clôtures, et communiquant aux étables par une allée ou autrement pour le passage des animaux, &c.

Nous n'avons pas à nous occuper des systèmes de culture, dans lesquels les bergers ou la stabulation perpétuelle sont en usage ; mais seulement des cultures qui admettent le pâturage.

Dans ce cas, toutes les soles (ordinairement du moins) devront passer par le pacage et par la prairie. Il faudra donc une allée ou un petit chemin clôturé, qui donne la facilité de conduire les vaches des étables à chaque sole. Pourquoi toutes ces clôtures ? Pourquoi cette allée ? Pour plusieurs bonnes raisons.

La première, c'est que le pacage doit être séparé au moins en deux. Deux ou trois soles seront pacagées, mais toujours successivement, afin que, quand l'une recevra les bêtes, l'autre n'étant pas foulée par leurs pieds, pousse pendant deux ou trois semaines et fournisse à son tour une herbe abondante.

2^{de} raison.—Lorsque le temps en sera venu, on devra conduire les animaux aux différentes soles, à mesure qu'on aura enlevé les foins et les grains.

De cette façon le regain (*la repousse*) dans les chaumes et les prairies ne